

## Sources et méthodes

L'Insee Antilles-Guyane, la CCOG et la Préfecture réalisent, dans le cadre d'un partenariat, un diagnostic de l'Ouest guyanais. Il vise à mettre en évidence les caractéristiques du territoire, sous les angles économiques et sociodémographiques. Les résultats sont majoritairement issus de l'exploitation du kit Synthèses Locales version 17.1 de l'Insee.

Les principales sources mobilisées sont :

- Recensements de la population 2008 et 2013 principalement
- Base de données communales (BDCOM) 2014
- État civil
- DEFM au 31/12/2015 – Dares, Pôle Emploi, traitement Directe
- Enquête sur les besoins de main d'œuvre – Pôle Emploi/CREDOC
- Données du rectorat - Base élèves

Afin de dégager les caractéristiques de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, un territoire comparable a été choisi parmi les 18 EPCI de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion. Compte tenu de la proximité des caractéristiques démographiques, de l'habitat, des migrations résidentielles, des conditions de vie, du marché de l'emploi, et de l'économie, **le reste de la Guyane** a été retenu.

## Définitions

### Bas revenu

Un allocataire à bas revenus est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire dont le Revenu par Unité de Consommation (RUC), appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1 043 euros par UC pour les revenus de l'année 2014 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2015). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.

### Économie Sociale et Solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire (ESS) est définie par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 comme étant un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine (production, transformation, distribution, échange de biens ou de services), caractérisé par la poursuite d'un but autre que le seul partage des bénéfices, exercé en consacrant les bénéfices au maintien et au développement de l'activité, et organisé selon une gouvernance démocratique et participative dont l'expression n'est pas seulement liée aux contributions financières des parties prenantes. De par leur régime juridique, ce périmètre comprend les coopératives, mutuelles, associations et fondations. Les sociétés commerciales peuvent faire reconnaître publiquement leur appartenance au champ de cette loi si elles suivent des règles de fonctionnement équivalentes et recherchent un but d'utilité sociale (soutien aux personnes fragiles, lutte contre les inégalités, concours au développement durable, au lien social ou à la cohésion territoriale). Eu égard au caractère récent de cette disposition, rares sont les sociétés commerciales incluses dans le champ de l'économie sociale et solidaire à ce jour.

### Emploi total

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Les séries annuelles d'emploi total sont estimées depuis septembre 2009 avec le dispositif ESTEL (estimations d'emploi localisé) par département, région, statut et secteur d'activité à partir de deux sources principales : les déclarations annuelles de données sociales (DADS) dites « grand format » parce qu'elles incluent les effectifs de la fonction publique d'État et les salariés des particuliers employeurs, auxquelles on

ajoute les effectifs des non salariés. L'unité mesurée est le nombre de personnes en emploi. L'emploi est exprimé en nombre de personnes, c'est à dire corrigé de la multi-activité de certains travailleurs.

### Étranger

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

### Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

### Foyer fiscal

Le terme foyer fiscal désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

### Immigré

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

### Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une

façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

### Indice de jeunesse

L'indice de jeunesse observe le nombre de jeunes de moins de 25 ans, pour une personne de 65 ans ou plus.

### Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

### Personnes logées gratuitement

Désigne les ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et ne paient pas de loyer. Ils peuvent néanmoins payer des charges. Il s'agit par exemple de personnes logées par leur employeur ou par un membre de leur famille à titre gracieux.

### Population couverte par la CAF

La population couverte des CAF comprend l'allocataire, son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge.

Le taux de couverture de la population par les CAF est le rapport de la population couverte par une allocation de la CAF à la population totale du territoire.

### Potentiel financier

Le potentiel financier, notion plus large que celle de potentiel fiscal, prend également en compte la dotation forfaitaire de l'État, qui constitue la part principale de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Les potentiels fiscal et financier sont définis au niveau communal, mais aussi sur n'importe quel ensemble de communes. Même lorsqu'ils sont définis au niveau communal, ils tiennent compte de l'intercommunalité.

### Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal d'un territoire est défini de la façon suivante : on prend en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes (somme, sur les taxes « ménages » et les taxes « entreprises », de (base d'imposition x taux moyen national) ; puis on ajoute au résultat obtenu certaines compensations attribuées au secteur communal.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles. Il permet de mesurer en partie l'inégalité de moyens entre des territoires, mais non les différences de mobilisation de ces moyens. Il ne permet pas non plus de mesurer la richesse des habitants d'un territoire.

Un potentiel fiscal plus important dans une zone que dans une autre indique donc une richesse potentielle mobilisable plus forte pour alimenter un budget et pour financer des services ou des projets. C'est le signe d'une autonomie financière plus grande, par comparaison à une zone plus « pauvre » qui dépendra davantage des dotations de l'État et des emprunts. C'est également le signe de la présence plus importante d'activités économiques ou d'une zone de résidence plus aisée.

### Situation de surpeuplement

Les ménages sont considérés en situation de surpeuplement lorsqu'ils n'offrent pas au minimum 18 m<sup>2</sup> par personne, ou n'ont pas au minimum :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour la personne de référence du ménage et son conjoint (hormis pour les logements d'une pièce de plus de 25 m<sup>2</sup> occupés par une seule personne),
- une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence,
- une pièce pour les autres personnes non célibataires et pour les célibataires de 19 ans et plus
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
  - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
  - sinon, une pièce par enfant.

Le niveau de peuplement des ménages est basé sur des critères de nombre de pièces, de superficie et de composition des ménages. Sont considérées comme pièces, chacune des pièces habitables, y compris la cuisine d'au moins 12 m<sup>2</sup> et les pièces annexes utilisées par le titulaire du logement. Ne sont pas prises en compte les pièces professionnelles et les vérandas.

### Solde migratoire

Le solde migratoire (ou solde des entrées-sorties) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

### Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

### Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

### Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme... Remarque : Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

### Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi, au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

### Bibliographie

- « La communauté de communes de l'Ouest Guyanais : un territoire jeune et attractif à développer » - Antian'Echos - Insee – CCOG - juin 2009.
- Schéma d'aménagement régional de la Guyane - Région Guyane – version approuvée juillet 2016.
- « Prospective territoriale à Saint-Laurent-du-Maroni : quels futurs adopter face aux enjeux démographiques ? » - AFD - GRET – 3<sup>e</sup> trimestre 2016.
- Contrat de ville 2015-2020 Saint-Laurent-du-Maroni - commune de Saint-Laurent-du-Maroni – 2015.
- Territorialisation du projet régional de Santé sur l'Ouest Guyanais - Agence Régionale de Santé - 2011-2015.
- « Saint-Laurent du Maroni, transition urbaine d'une ville française en Amazonie » - Les ateliers de Cergy - Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine à Saint-Laurent du Maroni du 6 au 20 mai 2016.
- Le logement en Guyane : un parcours résidentiel contraint - Insee Dossier Guyane - Audrey Naulin et Nicolas Kempf.
- <http://www.statistics-suriname.org>